

### **DURANT LE PROJET** OU **EN FIN DE PROJET**

Si je souhaite valoriser un ou plusieurs micro-organismes d'intérêt avec mon partenaire industriel:

- Je complète une Déclaration d'Invention et de Résultats va-lorisables INRAE (DIRV) et le formulaire valorisation associé pour la traçabilité des souches.
- Je tiens compte des éventuelles restrictions pour la valorisa-tion identifiées notamment si le MO provient d'un tiers. Pour rappel, les souches «type» ne sont pas valorisables.
- ∨ J'effectue les formalités APA au titre de l'utilisation par l'INRAE. mais les formalités APA pour une utilisation commerciale incombent en revanche au partenaire.
- ∨ Je contacte le/la Chargé(e) de Partenariat et Innovation ou le/la Chargé(e) de valorisation de mon domaine

  - > FORMULAIRES DIRV https://intranet.inrae.fr/partenariat/Media/Fichier/DIRV

  - > CONTACTS CPI https://intranet.inrae.fr/partenariat/Contacts/ Charge-e-de-Partenariat-et-d-Innovation-CPI

  - > CONTACTS CV https://www.inra-transfert.fr/fr/espace-chercheur/ commercialiser-vos-innovations
  - > SITE INTRANET INRAE
  - https://intranet.inrae.fr/portail-contrats/Bonnes-pratiques/ Reglementation-APA2/Qu-est-ce-que-l-APA
  - > SITE NAGOYA ACCÈS ET PARTAGE DES AVANTAGES https://absch.cbd.int/countries



### Ces ANALYSES PRÉALABLES vous permettront de savoir :

- Si ce micro-organisme peut faire l'objet d'un dépôt de b<u>revet</u>

### INRAO



### **BONNES PRATIQUES EN VALORISATION DE MICRO-ORGANISMES**

Je veux inclure des micro-organismes d'intérêt dans mon projet de recherche ou de valorisation



INRAO

### Avant toute utilisation des micro-organismes

avant roure utilisation des micro-organismes detenus par un laboratorie dans le cader d'un projet de recherche, d'une collaboration académique ou avec une entreprise, d'un droit d'utilisation ou d'une commercialisation par une entreprise, je dois vérifier s'il existe des conditions, droits ou des restrictions d'utilisation sur ce MO, contractuels ou réglementaires.



### **EN AMONT DU PROJET**

Je retrace et documente, autant que faire se peut, l'origine, l'historique et le contexte de l'isolement du micro-organisme (MO) et je consulte l'ensemble des documents juridiques à ma disposition liés à ce MO (MTA, contrats de dépôt, contrats de recherche...) afin d'identifier d'éventuelles conditions ou restrictions d'accès.

ORIGINE DU MICRO-ORGANISME

CONDITIONS D'UTILISATION ET DE VALORISATION

- Je m'assure de la compatibilité de l'utilisation envisagée avec la déontologie et/ou la règlementation applicable au MO.



VJe vérifie ainsi...

Consentements de patients pour des micro-organismes isolés sur l'homme
 Consentements du producteur (produit artisanaux)
 Formalités particulières d'utilisation et de transfert des souches pathogènes (Sécurité biologique)
 Respect des réglies de collecte du pays concerné



### JE TENTE DE RÉPONDRE **AUX QUESTIONS CI-DESSOUS**

• Un ensemble de réponses 💿

- Si je n'ai pas les réponses 😐
- En cas de réponse 🖾 les risques uvoir valoriser sont forts Pour toutes informations complémentaires,

contactez valorisationmicroorganisme@inrae.fr

# ORIGINE DU MICRO-ORGANISME

#### « Est-ce que ie respecte la réglementation locale sur l'utilisation des ressources génétiques?»

- Quel est le biotope d'isolement?

« Est-ce que l'INRAE

du micro-organisme? Ai-je maîtrisé sa diffusion?»

• Auprès de qui ai-je obtenu

à ce micro-organisme?

est le détenteur légitime

le micro-organisme?

• Existe-t-il dans d'autres collections, d'autres laboratoires?

• Ai-je diffusé ce micro-organisme

à d'autres équipes/partenaires?

« Qu'ai-je le droit de faire

avec le micro-organisme,

· Si un tiers m'a transmis le micro-organisme :

accord de partage des avantages...)?

Quelle utilisation/valorisation possible au regard de ce document?

ai-je signé un document précisant son cadre d'utilisation (MTA, contrat de dépôt, contrat de recherche, accord de consortium,

est-il valorisable?»

• Quels travaux de recherche sont associés

- Quel est le pays d'origine?
  À quelle date a-t-il été isolé?
  Qui a isolé le micro-organisme?
  Dans quel cadre (projet de recherche avec des partenaires académiques, privés....)?



### Le micro-organisme provient d'un pays (France ou pays étranger) m'ayant donné l'autorisation de l'utiliser à des fins de recherche et/ou de valorisation (APA) Le micro-organisme provient d'un pays sans

Je peux utiliser le micro-organisme

- régulation de ses ressources génétiques Consulter le site : https://absch.cbd.int/countries
- ▶ Le micro-organisme a été isolé par un chercheur INRAE
- V Dans une unité INRAE
- ▶ D'un biotope non ensemencé volontairement par des micro-organismes commerciaux
- La diffusion du micro-organisme a toujours été **encadrée par un MTA**, je garde donc le contrôle de la diffusion du micro-organisme
- Le micro-organisme a été obtenu par un tiers sous accord qui m'autorise à l'utiliser



- V Je ne suis pas propriétaire, et le MTA que i'ai signé me donne l'autorisation d'utiliser le micro-organisme pour mon projet de recherche
- Mon établissement a signé un contrat de dépôt ou un contrat de licence avec le propriétaire me donnant l'autorisation de valoriser ce micro



### Je ne suis pas encore en mesure d'utiliser le micro-organisme

- Le micro-organisme provient d'un pays étranger (ayant ou non ratifié le protocole de Nagoya) ou de France et je n'ai pas encore d'autorisation
- Je dois obtenir l'autorisation de ce pays pour utiliser le micro-organisme dans mon projektion. utiliser le micro-organisme dans mon projet ou pour le valoriser avec une entreprise
- Le micro-organisme a été isolé par un chercheur
- Dans une unité INRAE
- D'un biotope sauvage. MAIS
- La souche est présente dans plusieurs laboratoires INRAE et hors INRAE
- Je m'interroge sur les utilisations et diffusions qui ont été réalisées par les autres laboratoires

Je suis propriétaire du micro-organisme, il a déjà

fait l'obiet d'un contrat de recherche ou de licence Je prends connaissance du contrat et me renseigne sur les modalités éventuelles de partage des avantages (définies dans des textes légaux et/ou par un accord de partage des avantages accompagnant le micro-organisme)
pour connaitre mes droits



### Je ne peux pas utiliser le micro-organisme

- Le micro-organisme a été isolé d'un pays (ayant ratifié ou non le protocole de Nagoya) ne m'ayant pas autorisé à le valoriser > Je ne peux pas valoriser ce micro-organisme,
- i'abandonne l'idée de le valoriser
- Le micro-organisme a été isolé par l'INRAE d'un produit ensemencé volontairement par
- des micro-organismes commerciaux

  > Risque d'avoir isolé un micro-organi
  mercial appartenant à un industrie
- Le micro-organisme n'a pas été isolé par l'INRAE > Un tiers peut en revendiguer la «propriété»
- Je manque de traçabilité sur l'origine du micro-
- > Un tiers peut en revendiquer la «propriété»
- Le micro-organisme a été diffusé sans MTA à différents partenaires académiques et/ou industriels
- > Le contrôle de la diffusion du micro-organis a été perdu
- Je ne suis pas propriétaire
- Le MTA que j'ai signé ne m'autorise pas à utiliser le micro-organisme
- > Je ne peux pas valoriser ce micro-organisme, je tente de revenir vers le propriétaire
- Les modalités de partage des avantages sont incompatibles avec l'utilisation que j'envisage

## HISTORIQUE

# CONDITIONS D'UTILISATION ET DE VALORISATION